

2021-02-01

Lundi, le 1<sup>er</sup> février 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, premier février deux mille vingt et un (01-02-2021) à quatorze heures en respectant les consignes du gouvernement relativement au couvre-feu ainsi qu'à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne.

La rencontre a lieu dans la salle située au 2<sup>e</sup> étage du Centre communautaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 février 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE les séances sont à huis clos pour respecter les consignes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE les séances seront enregistrées et déposées sur le site internet ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne avec port d'un couvre-visage lors des déplacements ;

202102-023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente séance du conseil sera tenue et que les membres du conseil, les officiers municipaux puissent y participer en respectant la distanciation sociale recommandée par le gouvernement.

Adoptée

Lundi, le 1<sup>er</sup> février 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, premier février deux mille vingt et un (01-02-21) à quatorze heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon  
Siège N° 2 = Richard Viau  
Siège N° 3 = Claude Dupont  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Maxime Allard  
Siège N° 6 = Francis Picard (arrivé à 15 h)

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 11° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Formation d'un comité de travail – plan et règlements d'urbanisme ;
- 10° Dossier de démolition et réhabilitation du 1609 Principale ;
- 11° Bandes de patinoire ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Changement de la date de la séance ordinaire d'avril 2021 ;
- 15° Poste d'agent local de développement ;
- 16° Règlement no 367 taux de taxes pour 2021 ;
- 17° Gestion des plastiques agricoles municipalisée ;
- 18° Projet de loi C-213 Loi canadienne sur l'assurance-médicaments – Demande d'appui du député Peter Julian ;
- 19° Chlorure de calcium (flocons ou liquide) ;
- 20° Demande de subvention discrétionnaire ;
- 21° Voirie ;
- 22° Varia ;
  - 22.1° MAPAQ – Plan de développement d'une communauté nourricière ;
  - 22.2° Écocentre – Ristourne ;
  - 22.3° Plan d'action – Plan d'orientation (4 ans) – Agent local de développement ;
  - 22.4° Dossier Daniel Béliveau.

202102-024

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

## PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202102-025

Il est proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

## CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202102-026

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## LES COMPTES

202100046 = Hydro-Québec station de pompage, chalet des  
loisirs, station d'épuration, centre communautaire 4 354.76 \$  
202100047 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal 253.55 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE JANVIER : 60616.62 \$**  
**TOTAL DES REVENUS DE JANVIER : 11 290.34 \$**

202190020 à 23 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines) 3 193.20 \$  
202190024 à 27 = Jean-Philippe Gilbert : salaire (4 semaines) 2 461.60 \$  
202190028 à 31 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines) 2 643.20 \$  
202190032 = Maxime Allard : rémun. des élus pour février. 2021 284.80 \$  
202190033 = Claude Blain : rémun. des élus pour février. 2021 284.80 \$  
202190034 = Claude Dupont : rémun. des élus pour février. 2021 284.80 \$  
202190035 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour février. 2021 284.80 \$  
202190036 = Francis Picard : rémun. des élus pour février. 2021 284.80 \$  
202190037 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour février. 2021 853.88 \$  
202190038 = Richard Viau : rémun. des élus pour février. 2021 284.80 \$  
202100048 à 51 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque,  
centre communautaire, chalet des loisirs 1 320.00 \$  
202100056 = Ministère du revenu : cotisation de  
l'employeur 3 370.27 \$  
202100060 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de  
l'employeur 1 194.42 \$  
202100067 = Aréna Connie-Dion : 2 inscriptions au hockey 1 006.44 \$  
202100066 = Claude Blain : frais de déplacement 100.00 \$  
202100075 = Camion BL : pièces et travail sur camion Western 258.52 \$  
202100052 = Centre de services scolaire : location locaux école 175.00 \$  
202100055 = CRSBPE : contributions annuelle 2 443.34 \$  
202100069 = Desroches : diesel, mazout 3 061.17 \$  
202100083 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite 659.20 \$  
202100076 = Jean-Philippe Gilbert : bottes de sécurité 150.00 \$  
202100070 = Hydraulique Vigneault : sélénoïde 43.13 \$  
202100068 = JN Denis : remplissage d'urée, graisse TEXAS tube 605.05 \$  
202100063 = Leroux et Frères : wiper 45.99 \$  
202100064 = Vincent Marcoux : 5 h 30 déneigement 165.00 \$

202100074 = Louise Morin : responsable de la bibliothèque (4 semaines)	180.00 \$
202100057 = MRC des Sources : vidange des fosses septiques	23 245.02 \$
202100065 = Municipalité Saint-Georges : service d'inspection octobre, novembre et décembre 2020	5 104.57 \$
202100059 = Pelletier et Picard : travaux à la station de pompage, patinoire, garage municipal	1 500.19 \$
202100071 = Récup Estrie : 1 <sup>er</sup> versement quote-part	917.00 \$
202100058 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part fév. 2021	2 611.92 \$
202100073 = SIUCQ : contribution annuelle	591.80 \$
202100061 = Pierre Therrien : frais de déplacement	25.00 \$
202100054 = Vivaco : essence, charnière, predator rat et souris	274.16 \$
202100072 = Wurth : nettoyant pour vitres, nettoyant d'intérieur, mèche thunder 1/2 118 DEG 5/8, mèche thunder 1/16 – 1/2	504.20 \$
202100080 = Camions BL : travaux sur camion Western	750.44 \$
202100081 = Croix-Rouge Canadienne : entente services aux sinistrés 2021	170.00 \$
202100062 = Éditions juridiques FD : sceau et tampon encreur	214.20 \$
202100077 = Hydro-Québec : électricité au garage municipal	641.33 \$
202100082 = Oxygène Bois-Francs : acétylène	16.39 \$
202100079 = Ville d'Asbestos : écocentre – vidange de matériaux secs	1 112.00 \$
202100078 = Vivaco : essence, caisses d'eau	281.36 \$
202100075 = Mégaburo : service de photocopies – lecture de compteur	47.70 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	62 817.67 \$

202102-027

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

### **FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL – PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME**

202102-028

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise l'officier municipal, Luc Lefrançois à inviter les membres du Comité consultatif d'urbanisme à siéger sur le comité de travail – plan et règlements d'urbanisme en collaboration avec la firme Consultants GTE.

Adoptée

**DOSSIER DE DÉMOLITION ET RÉHABILITATION  
DU 1609 PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la firme Innée Environnement a envoyé le rapport de réhabilitation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE selon le courriel reçu de la Direction régionale de l'Estrie, un contact est effectué après du professionnel seulement si la vérification du rapport le requiert ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de réhabilitation a été vérifié et qu'aucune vérification supplémentaire n'était requises ;

202102-029

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Maxime Allard

ET sur recommandation de nos aviseurs légaux

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie le paiement final des travaux de démolition et réhabilitation à Hémond ltée au montant de 36 007.30 \$.

Adoptée

**BANDES DE PATINOIRE**

202102-030

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie les photos des bandes de la patinoire endommagées à Omnitech Sports, demandant le changement de celles-ci dès que la température le permettra.

Adoptée

**CHANGEMENT DE LA DATE  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AVRIL 2021**

202102-031

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien confirme que la séance ordinaire d'avril 2021 aura lieu le lundi 12 avril au lieu du mardi 6 avril.

Adoptée

**POSTE D'AGENT LOCAL DE DÉVELOPPEMENT**

Considérant que le dépôt des mises en candidatures se terminait le 31 janvier à 23 h 59, un retour sera fait à une prochaine séance afin d'analyser les curriculum vitae des candidats.

**RÈGLEMENT N° 367**  
**RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR**  
**L'EXERCICE 2021 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Attendu que la municipalité a adopté un budget municipal pour l'année financière 2021 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite une modification dans la tarification des compensations pour l'année fiscale 2021 ;

Attendu qu' un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi, 7 décembre 2020 ;

Attendu que l'adoption a été précédé de la présentation et du dépôt d'un premier projet de règlement en date du 7 décembre 2020 ;

Attendu que l'adoption a été précédé de la présentation et du dépôt d'un deuxième projet de règlement en date du 11 janvier 2021 ;

202102-032

En conséquence, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1.- TAUX DE TAXES**

Que le taux de taxes pour l'exercice financier 2021 soient établis comme suit :

Taxe foncière générale, financement d'évaluation	: 0,7674 \$ / 100 \$
Sûreté du Québec d'évaluation	: 0,0720 \$ / 100 \$
Taxe foncière spéciale	
garage municipal (cap)	: 0,0285 \$ / 100 \$ d'évaluation
garage municipal (int) d'évaluation	: 0,0006 \$ / 100 \$
Camion de déneigement d'évaluation	: 0,05 \$ / 100 \$
Acquisition d'un immeuble d'évaluation	: 0,0250 \$ / 100 \$
Entrepôt d'abrasifs (capital) d'évaluation	: 0,0237 \$ / 100 \$
Entrepôt d'abrasifs (intérêts) d'évaluation	: 0,0100 \$ / 100 \$
Taxe spéciale	
immeuble non-imposable	: 0,0072 \$ / 100 \$ d'éval.
Compensation pour l'opération et l'entretien du réseau d'égout logement	: 125,00 \$ / unité de
	6,30 \$ / mètre de façade
	0,05 \$ / 100 \$
d'évaluation	
Vidange de fosse – 2 ans	: 110,00 \$
Vidange de fosse – 4 ans	: 55,00 \$
Compensation pour l'enlèvement des déchets, de la récupération principale	: 105 \$ / résidence

	52.50 \$ / chalet (chemin privé ou domaine privé)
	105 \$ / ferme
	52.50 \$ / commerce léger
	157.50 \$ / commerce
	315 \$ / commerce lourd
	420 \$ / commerce avec cueillette hebdomadaire (déchets périssables)
	630 \$ / commerce avec cueillette hebdomadaire (déchets secs)
Compensation pour récupération de plastique agricole- (sacs)	: 2,40 \$ l'unité ou 117,15 \$ pour un
rouleau	
Taxe spéciale compostage	: 100 \$ / résidence qui refuse de
composter	
Crédit - projet compostage	: 25 \$ / résidence qui
Taxe pour les chiens	: 20 \$ / chien

## **ARTICLE 2.- TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux de 18 %.

## **ARTICLE 3.- PAIEMENT PAR VERSEMENT**

Les taxes municipales du compte de taxes peuvent être payées en un versement unique ; si le total des taxes de l'année en cours est égal ou supérieur à 300 \$, ce compte peut être payé en quatre versements égaux.

## **ARTICLE 4.- DATE DES VERSEMENTS**

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement est le trentième (30<sup>e</sup>) jour qui suit la date du compte de taxes qui est le 8 mars 2021 ; pour les 300 \$ et plus, le deuxième (2<sup>e</sup>) versement est échu le 10 mai 2021 ; le troisième (3<sup>e</sup>) versement est échu le 12 juillet 2021 et le quatrième (4<sup>e</sup>) versement est échu le 9 septembre 2021.

## **ARTICLE 5.- PAIEMENT EXIGIBLE**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, ledit versement devient immédiatement exigible et l'intérêt s'applique à ce versement.

**ARTICLE 6.- TAXE SPÉCIALE RELATIVE AUX IMMEUBLES NON IMPOSABLES**

Pour pourvoir au remboursement des dépenses reliées à l'entretien du service du réseau d'égout pour la part relative aux immeubles non imposables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale à un taux de 0,0072 \$ du 100 \$ d'évaluation d'après leur valeur réelle, tel qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2021.

**ARTICLE 7.- TARIF POUR BACS ROULANTS**

La municipalité est autorisée à acquérir, à des fins de vente, aux personnes desservies par le service d'enlèvement des déchets et de la collecte sélective sur son territoire, des contenants pour les déchets solides et des contenants pour les matières recyclables.

Les contenants pour les déchets solides seront vendus aux propriétaires des immeubles desservis aux prix suivants :

240 litres noir neuf	88.00 \$
360 litres noir neuf	110.00 \$

et les contenants de collecte sélective au prix de :

240 litres vert neuf	88.00 \$
360 litres vert neuf	110.00 \$

**ARTICLE 8.-** Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée

**GESTION DES PLASTIQUES AGRICOLES MUTUALISÉE**

202102-033

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien adhère à la collecte mutualisée des plastiques agricoles par conteneur sur notre territoire à compter de décembre 2021.

Une évaluation sera faite en collaboration des agriculteurs concernés pour connaître les quantités et grosseurs des conteneurs à acquérir pour chacun des agriculteurs.

Adoptée



**PROJET DE LOI C-213 LOI CANADIENNE SUR  
L'ASSURANCE-MÉDICAMENTS**

ATTENDU QUE les député.es cherchent à obtenir l'appui des municipalités pour le projet de loi C-213, qui vise à établir un régime public et universel d'assurance-médicaments, fondé sur les mêmes principes que le régime public et universel de soins de santé du Canada, soit la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, et l'accessibilité ;

ATTENDU QU' il est approprié d'appuyer la demande ;

202102-034

Il a été proposé par le conseiller Claude Blain  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet de loi C-213, Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments.

Adoptée

**CHLORURE DE CALCIUM (FLOCONS OU LIQUIDE)**

202102-035

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon  
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme envoie une demande de soumission par invitation pour de la chlorure de calcium liquide, soit 80 000 litres ou l'équivalent en flocons.

QUE le coût d'épandage soit indiqué en plus du coût du matériel dans chacune des soumissions demandées ainsi que les possibilités de modifier la date de l'épandage dépendamment de la température.

QUE les soumissions soient ouvertes à la session ordinaire du lundi 12 avril prochain. La municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adoptée

**DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE  
VOIRIE**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire du creusage de fossés et du rechargement sur le chemin des Sept-Lots et Rang 8 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour exécuter ces travaux sont évalués à plus de 35 000 \$ ;

202102-036

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une demande de subvention auprès du Député André Bachand pour exécuter les travaux mentionnés ci-haut.

Adoptée

## **PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets liés au secteur bioalimentaire se développent ou sont installés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien et qu'il est nécessaire de mieux structurer ce développement ;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture, l'alimentation et les saines habitudes de vie font partie des priorités de la municipalité ;

202102-037

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Richard Viau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose une demande d'appui au programme de Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour assurer le bon développement des projets bioalimentaires du territoire.

QU'une banque d'heure de l'agent ou de l'agente local de développement qui sera embauché soit allouée à la mise en œuvre du projet de PDCN tel qu'inscrit dans la demande déposée au MAPAQ.

Adoptée

## **ÉCOCENTRE – RISTOURNE**

202102-038

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil analysent présentement la possibilité de donner une ristourne aux contribuables qui auront été portés des matières résiduelles à l'Écocentre de Val-des-Sources tout en respectant le montant prévu au budget.

Adoptée

## **PLAN D'ACTION – PLAN D'ORIENTATION (4 ANS) AGENT LOCAL DE DÉVELOPPEMENT**

Le maire, Pierre Therrien informe les membres du conseil de la nécessité de prévoir une rencontre afin d'établir un plan d'action ainsi qu'un plan d'orientation pour une période de quatre (4) ans dès que l'agent local de développement sera embauché. Monsieur Jean-Pierre Chapleau, président du Comité de développement sera également invité lors de cette rencontre.

## **DOSSIER DANIEL BÉLIVEAU**

Un retour sera effectué dans ce dossier à la prochaine rencontre.

## INSCRIPTIONS AUX LOISIRS – ARÉNA CONNIE-DION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien prévoit un montant de 2 500 \$ en subvention pour les inscriptions en loisirs dans la MRC des Sources pour les jeunes de moins de dix-huit (18) ans ;

CONSIDÉRANT QU' en 2019 nous avons reçus plusieurs demandes de subvention et comme le montant prévu au budget était dépassé, la municipalité a facturé l'excédent comme prévu ;

CONSIDÉRANT QU' une facture a été envoyée le 22 février 2020 au montant de 472 \$ pour deux (2) inscriptions au hockey mineur, ce qui représente environ 50 % de la facture reçue d'Aréna Connie-Dion ;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, la facture demeure impayée ;

202102-039

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à envoyer une lettre informant les personnes concernées que pour continuer de bénéficier de cette subvention, la facture envoyée le 22 février 2020 devra être entièrement payée sans quoi ils devront également payer la totalité de la facture pour la saison 2020-2021 au montant de 1 006.44 \$.

Adoptée

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202102-040

Le conseiller Richard Viau propose que la session soit close à 15 h 50.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*